

**22-03-11 Administration Générale – Instances intercommunales**

Saint-Etienne Métropole – Avenant n° 1 à la convention de coopération contractuelle pour la gestion de l'eau potable

Monsieur le Maire expose :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2016, vous avez approuvé la convention de coopération contractuelle pour la gestion de l'eau potable avec Saint-Etienne Métropole.

Cette convention permet aux communes de faire avec leurs équipes des travaux de proximité pour le compte de Saint-Etienne Métropole. Elle régit les relations entre les pôles territoriaux de Saint-Etienne Métropole et les communes dans la mise en œuvre des prestations d'eau potable.

Les conventions de coopération avec les communes concernant la gestion de l'eau potable sont arrivées à échéance.

Afin de garantir la bonne organisation du service, le Conseil Métropolitain du 30/09/2021 a décidé de prolonger les conventions de coopération contractuelle pour la gestion de l'eau potable par un avenant n° 1 jusqu'au 30/09/2022.

Je vous demande donc d'approuver l'avenant n° 1 à la convention précitée et de m'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 à la convention précitée et autorise Monsieur le Maire à le signer. Recettes et dépenses seront inscrites et prélevées au budget.

**Ont signé au registre tous les membres présents  
Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 22 mars 2022**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

# ***Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez***

## **Séance du 21 mars 2022**

### **22-03-11 Administration Générale – Instances intercommunales**

Saint-Etienne Métropole – Avenant n° 1 à la convention de coopération contractuelle pour la gestion de l'eau potable

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 23 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille  
- PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc -  
WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude  
- COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale  
- ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe  
- GARBAY Isabelle - LAFON Lise - MOURGUES Corinne

Etaient absents :

MM. BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - BARBE Sylvie - JOLY Florence  
- RODRIGUES SOUSA Hugo - PUIER Franck

Avaient donné procuration :

M. BRUNEAU à Mme GEUSENS  
Mme REPELLINI à Mme PAPIN  
Mme BARBE à M. DI PAOLO  
Mme JOLY à Mme BISACCIA  
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN